

Fontaine située à l'est de la rue Panet; à moins qu'un autre emplacement convenable ne soit mis à sa disposition par la Ville de Montréal pour cette fin;

Attendu que la Ville de Montréal a déjà dépensé beaucoup d'argent pour embellir cet espace de terrain, et que c'est le seul endroit dans la partie Est de Montréal qui a une étendue assez considérable pour faire un parc public digne de ce nom;

Attendu que ce parc est entouré d'une population nombreuse qui devient de plus en plus dense;

Attendu que dans l'humble opinion des membres de cette Commission l'établissement d'une école militaire à cet endroit détruirait l'aspect d'un parc qui lorsque tous les travaux d'amélioration seront complétés fera l'admiration des étrangers et l'orgueil des citoyens de Montréal;

Attendu que les citoyens ont orné les alentours du parc en question d'une bordure de jolies résidences privées dans l'espérance qu'il serait maintenu et conservé à perpétuité comme parc public;

Attendu que l'établissement d'une école militaire sur ledit parc léserait une foule d'intérêts légitimes et détruirait irrémédiablement l'utilité incontestable de ce parc.

Pour toutes ces considérations et pour plusieurs autres qu'il serait trop long d'énumérer dans ce rapport, votre Commission supplie le gouvernement fédéral de ne pas construire l'école militaire sur le parc LaFontaine et lui offre d'échanger ledit parc pour le terrain connu sous le nom de ferme Shakespeare, faisant partie du parc Mont-Royal, situé sur le chemin de la Côte-des-Neiges.

Elle recommande qu'une sous-commission composée de MM. les échevins Robillard, Nelson, Lavallée, L.-A. Lapointe et Carter soit nommée pour arrêter les détails de cet échange avec les autorités fédérales.

Votre Commission recommande de plus, qu'au cas où ladite ferme Shakespeare ne serait pas acceptée par les autorités militaires comme emplacement pour l'érection de l'école militaire que ladite sous-commission soit autorisée à s'enquérir des conditions auxquelles le gouvernement fédéral consentirait à renoncer à ses droits sur le parc LaFontaine.

—Il est aussi Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant que la sous-commission qui sera nommée pour discuter la question de l'école militaire soit aussi chargée d'obtenir du gouvernement fédéral, l'abandon de la partie de l'île Sainte-Hélène occupée par les autorités militaires afin de la convertir en parc public.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

Fontaine park lying East of Panet street, unless another suitable site be placed at its disposal by the City of Montreal for that purpose;

Whereas the City of Montreal has already expended large sums of money to embellish that track of land, and it is the only place in the Eastern section of Montreal having a sufficient area to constitute a public park worthy of that name;

Whereas the park is surrounded with a large population, which is steadily increasing;

Whereas, in the humble opinion of the members of this Committee, the establishment of a military school on such a site would ruin the aspect of a park, which, when the contemplated improvements are completed, will be admired by strangers, and which the citizens of Montreal will have reason to be proud of;

Whereas the citizens have ornamented the surroundings of the park in question with a row of fine private residences, in the hope that it would be maintained as a public park for all time to come;

Whereas the establishment of a military school on said park would be detrimental to numerous legitimate interests and would destroy the incontestable usefulness thereof;

For all the above considerations and many others which it would be too long to enumerate in this report, your Committee prays the Dominion Government not to erect the military school on park LaFontaine, and offer the said government to exchange said park for the land known as Shakespeare Farm, forming part of Mount-Royal park and situated on Côte-des-Neiges road.

They recommend that a sub-committee, composed of Ald. Robillard Nelson, Lavallée, L. A. Lapointe and Carter, be appointed to fix the details of such exchange with the federal authorities.

Your Committee also recommend that, in the event of said Shakespeare Farm not being accepted by the military authorities, as a site for the erection of the military school, the said sub-committee be authorized to ascertain upon what conditions the Dominion Government would be willing to waive its rights on LaFontaine park.

—It was also Resolved: To report to Council, recommending that the sub-committee to be appointed to discuss the question of the military school be also instructed to obtain from the federal government the cession of that portion of St. Helen's Island reserved for military purposes, in order to convert the same into a public park.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 11 janvier

Sont présents: MM. les échevins Lévy, président, Couture, Bumbray, Robillard, Turner, Paquin et Ricard.

—Soumise et lue une lettre de M. L. Soucy, locataire des étaux de boucher Nos 30 et 31 dans le marché Saint-Laurent, demandant la permission de remettre ses étaux à la Ville.

Résolu: Que les étaux en question soient affichés "à louer."

—Sont ouvertes les soumissions suivantes pour différents travaux devant être exécutés dans le marché neuf au marché à bestiaux de l'Est, selon le cahier des charges préparé par M. L.-R. Montbriant, architecte, savoir:

Côté & Marsan	\$145.00
Charles Bénard	150.00
J. Tremblay	159.00
L. Casavant	167.45
Charpentier & Chartrand	171.40

Sur proposition de M. l'échevin Couture il est Résolu: Que la plus basse soumission pour les travaux en question étant celle de MM. Côté & Marsan, \$145.00, soit acceptée au prix et conditions spécifiés dans leur dite soumission.

—M. H. Gilchrist, commerçant de bestiaux de cette ville, se présente devant la Commission et soumet une requête signée par un bon nombre de commerçants de bestiaux de différents endroits, demandant que soient chargés les mêmes taux de droits de marché et de pesage sur les bestiaux que ceux exigés par la ville de Toronto. M. Gilchrist attire aussi

MARKET COMMITTEE

Report of Meeting, held the 11th of January.

Present: Ald. Lévy, chairman, Couture, Bumbray, Robillard, Turner, Paquin and Ricard.

—Submitted and read a letter from Mr. L. Soucy, tenant of butcher stalls Nos. 30 and 31 St. Lawrence market, asking permission to abandon said stalls.

Resolved: That the stalls in question be posted "to let."

—The following tenders for different works to be carried out at the new Eastern cattle market as per specifications prepared by Mr. L. R. Montbriant, architect, to wit:

Côté & Marseau	\$145.00
Charles Bénard	150.00
J. Tremblay	159.00
L. Casavant	167.45
Charpentier & Chartrand	171.40

On motion of Ald. Couture, it was

Resolved: That the lowest tender for the works in question being that of Côté & Marsan at \$145, the same be accepted at the price and conditions specified in said tender.

—Mr. H. Gilchrist, cattle dealer of this City, appeared before the Committee and submitted a petition signed by a number of cattle dealers, of different places, asking that the market dues and weighing fees on cattle be charged as in the City of Toronto. Mr. Gilchrist also called the atten-